



CERTIFICAT DE L'UNION

REPUBLIQUE FRANCAISE

Certificat N° 00221NT

Lieu, date

NANTES..... 08 JUIN 2023.....

Autorité compétente

..... Service instructeur de Nantes.....



..... Adjointe au chef d'unité ST.....

..... KEREVER Catherine.....

Remarques :

Le bâtiment ne peut être utilisé pour la navigation en vertu du présent certificat que tant qu'il se trouve dans l'état qui y est décrit.

En cas de modification ou réparation importante, le bâtiment doit être soumis avant tout nouveau voyage à une visite spéciale.

Le propriétaire du bâtiment, ou son représentant, doit porter tout changement de nom ou de propriété du bâtiment, tout rejaugage ainsi que tout changement de numéro d'immatriculation ou de port d'attache à la connaissance d'une autorité compétente et doit lui faire parvenir le certificat de l'Union en vue de sa modification.

N° 165215

Certificat de l'Union n° 00221NT		Autorité compétente : NANTES	
1. Nom du bâtiment LOIRE ODYSSEE		2. Type du bâtiment Bateau à passagers	
		3. Numéro européen unique d'identification des bateaux 01840883	
4. Nom et adresse du propriétaire Mairie de Loire-Authion 24-26 levée Jeanne de Laval 49250 St Mathurin-sur-Loire			
5. Lieu et numéro d'immatriculation NANTES NA001652F		6. Port d'attache SAINT-MATHURIN SUR LOIRE (49)	
7. Année de construction 1999		8. Nom et lieu du chantier ALUMINOX SAINT-SULPICE DE ROYAN	
9. Le présent certificat remplace le certificat n° .CC00128NT..... délivré le .16/04/2018..... par l'autorité compétente de .NANTES.....			
<p>10. Le bâtiment désigné ci-dessus, après visite effectuée le *) .06/06/2023..... sur le vu de l'attestation délivrée le *) 20/05/2023..... par la Société de classification agréée XXX..... est reconnu apte à naviguer</p> <p>- sur les voies de l'UE de la(des) zone(s) *) :3,4..... - sur les voies de la (des) zone(s) en France *) :</p> <p>en (Noms des États) *)</p> <p>à l'exception de :</p> <p>.....</p> <p>- sur les voies suivantes en *) (Noms des États) *)</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>à l'enfoncement maximal autorisé et avec le gréement et l'équipage déterminés ci-après.</p>			
11. La validité du présent certificat expire le .31/10/2023.....			
<p>*) Modification(s) sous numéro(s) :</p> <p>Nouveau libellé :</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>*) La présente page a été remplacée. Autorité compétente</p> <p>Lieu, date</p> <p>Sceau</p> <p>.....</p> <p>(Signature)</p> <p>.....</p> <p>*) Biffer les mentions inutiles</p>			

N° 165241



Certificat de l'Union n°

00221NT

Autorité compétente :

NANTES



12. Le n° du certificat (1), le n° européen unique d'identification des bateaux (2), le n° d'immatriculation (3) et le n° de jaugeage (4) sont apposés avec les signes correspondants aux emplacements suivants du bâtiment :

1. XXX.....

2. chaque bord hiloires et à l'arrière du bateau.....

3. seuil arrière bâbord.....

4. XXX.....

13. L'enfoncement maximal autorisé est indiqué de chaque côté du bâtiment :

- par - Une..... - marque(s) d'enfoncement *) :

- par les marques supérieures de jauge *) :

Deux échelles de tirant d'eau sont apposées *) :

Les échelles de jauge arrière servent d'échelles de tirant d'eau : elles ont été complétées à cet effet par des chiffres qui indiquent les tirants d'eau *) :

14. Sans préjudice des restrictions mentionnées sous les points 15 et 52 *) , le bâtiment est apte à

1. pousser *)

1.1 en formation rigide *)

1.2 avec articulation guidée *)

2. être poussé *)

2.1 en formation rigide *)

2.2 à la tête d'une formation rigide *)

2.3 avec articulation guidée *)

3. mener à couple *)

4. être mené à couple *)

5. remorquer *)

5.1 des bâtiments non munis de moyens de propulsion *)

5.2 des bâtiments motorisés *)

5.3 vers l'amont uniquement *)

6. être remorqué *)

6.1 en tant que bâtiment motorisé *)

6.2 en tant que bâtiment non muni de moyens de propulsion *)

*) Modification(s) sous numéro(s) :

Nouveau libellé :

*) La présente page a été remplacée.

Autorité compétente

Lieu, date

Sceau

*) Biffer les mentions inutiles

(Signature)



Certificat de l'Union n°

00221NT

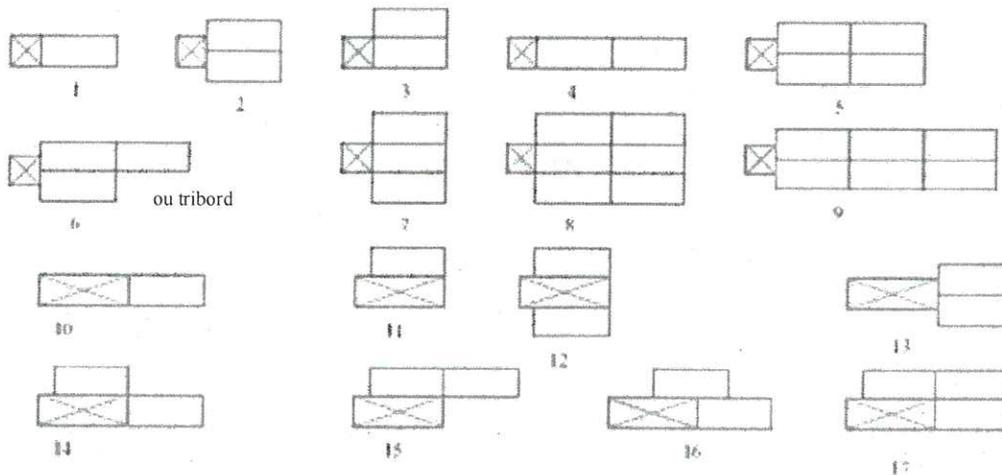
Autorité compétente :

NANTES

15. Formations admises

1. Le bâtiment est admis à propulser les formations suivantes :

Croquis de formation n°	Restrictions résultant des chapitres 5 et 16								Remarques
	Dimensions max .		Sens de la navigation et état de chargement				Section mouillée maximale en m ²		
	longueur	largeur	vers L'AMONT chargé t	vers L'AMONT vide	vers L'AVAL chargé t	vers L'AVAL vide	vers l'amont	vers l'aval	
XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX
XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX
XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX
XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX
XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX
XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX
XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX
XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX
XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX
XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX
XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX
XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX
XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX



Autres formations :

Signification des symboles



2. Accouplements :

Type d'accouplements :XXX..... Nombre d'accouplements par côté :XXX.....
 Nombre de câbles d'accouplement :XXX..... Longueur de chaque câble d'accouplement :XXX..... m
 Charge de rupture par accouplement longitudinal :XXX..... kN
 Charge de rupture par câble d'accouplement :XXX..... kN
 Nombre de tours de câbleXXX.....

*) Modification(s) sous numéro(s) :

Nouveau libellé :

*) La présente page a été remplacée. Autorité compétente

Lieu, date

Sceau

*) Biffer les mentions inutiles

(Signature)



F

Certificat de l'Union n° **00221NT** Autorité compétente : **NANTES**

16. Certificat de jaugeage n° **XXX** du bureau de jaugeage **XXX** du **XXX**

17a. Longueur hors tout 16,52 m	18a. Largeur hors tout 4,50 m	19a. Tirant d'eau hors tout 0,28 m	20. Franc-bord 57 cm
17b. Longueur L 12,31 m	18b. Largeur B 4,36 m	19b. Tirant d'eau T 0,28 m	

21. Port en lourd / Déplacement d'eau *) 7,200 t/m3 *)	22. Nombre de passagers 74	23. Nombre de lits de passagers
--	--------------------------------------	---------------------------------

24. Nombre de compartiments étanches 10	25. Nombre de cales	26. Type de couverture des écoutilles
---	---------------------	---------------------------------------

27. Nombre de moteurs de la propulsion principale 2	28. Puissance totale de la propulsion principale 103,00 kW	29. Nombre d'hélices principales 2
---	--	--

30. Nombre de guindeaux avant 1	dont à moteur	31. Nombre de guindeaux de poupe	dont à moteur
---	---------------	----------------------------------	---------------

32. Nombre de crochets de remorquage	33. Nombre de treuils de remorquage	dont à moteur
--------------------------------------	-------------------------------------	---------------

34. Installations de gouverne Nombre de safrans du gouvernail principal XXX	Commande du gouvernail principal :	- à main *) - électrique *)	- électrique/hydraulique *) - hydraulique *)
--	------------------------------------	--------------------------------	---

Autres installations : Oui / Non *) Type : **XXX**

Gouvernail de flanking : Oui / Non *)	Commande du gouvernail de flanking :	- à main *) - électrique *)	- électrique/hydraulique *) - hydraulique *)
--	--------------------------------------	--------------------------------	---

Installation de gouverne à l'avant Oui / Non *)	- bouton *) - propulseur d'étrave *) - autre installation *)	Commande à distance Oui / Non *)	Mise en service à distance Oui / Non *)
--	--	-------------------------------------	--

35. Installations d'assèchement

Nombre de pompes d'assèchement **..2**..... , dont motorisées **..2**.....

Débit minimum : première pompe d'assèchement : **..135,00**..... l/min
deuxième pompe d'assèchement : **..23,00**..... l/min

*) Modification(s) sous numéro(s) :

Nouveau libellé :

*) La présente page a été remplacée. Autorité compétente

Lieu, date

Sceau

.....

.....

.....

*) Biffer les mentions inutiles

(Signature)

N° 165219



Certificat de l'Union n° 00221NT Autorité compétente : NANTES



36. Nombre et emplacement des organes de fermeture visées à l'article 8.08, chiffres 10 et 11

37. Ancres

Nombre d'ancres avant1.....	Masse totale des ancres avant35..... kg	Nombre d'ancres de poupe1.....	Masse totale des ancres de poupe20..... kg
--------------------------------------	--	---	---

38. Chaînes d'ancre

Nombre de chaînes d'ancre avant1.....	Longueur de chaque chaîne27..... m	Charge de rupture de chaque chaîne50,00..... kN	
Nombre de chaînes d'ancre de poupe1.....	Longueur de chaque chaîne30..... m	Charge de rupture de chaque chaîne32,00..... kN	

39. Câbles d'amarrage

- 1er câble d'une longueur de.....37.....m et d'une charge de rupture de.....110,0 kN
- 2ème câble d'une longueur de.....25.....m et d'une charge de rupture de.....110,0 kN
- 3ème câble d'une longueur de.....12.....m et d'une charge de rupture de.....110,0 kN

40. Câbles de remorquage

-d'une longueur de.....m et d'une charge de rupture de..... kN
-d'une longueur de.....m et d'une charge de rupture de..... kN

41. Signaux visuels et sonores

Les feux, pavillons, ballons, flotteurs et avertisseurs sonores pour la signalisation du bâtiment ainsi que pour donner les signaux visuels et sonores prescrits par les règlements de police de la navigation en vigueur dans les États membres se trouvent à bord, de même que les feux de secours indépendants du réseau de bord pour les feux prescrits par les prescriptions de police de la navigation en vigueur dans les États membres.

*) Modification(s) sous numéro(s) :

Nouveau libellé :

*) La présente page a été remplacée.

Autorité compétente

Lieu, date
.....
Sceau
.....

*) Biffer les mentions inutiles

(Signature)

N° 165220



Certificat de l'Union n° 00221NT Autorité compétente : NANTES



42. Autres gréements

Ligne de jet	Liaison phonique bilatérale alternative*)
Passerelle selon l'article 13.02, chiffre 3 d*)	bilatérale simultanée/
selon l'article 19.06, chiffre 12*);	liaison interne d'exploitation par
longueur 3..... m	radiotéléphonie*)
Gaffé	Installation de
Nombre de trousses de secours : ..1.....	radiotéléphonie
Paire de jumelles	-réseau bateau-bateau
Pancarte relative au sauvetage des noyés	-réseau informations nautiques
Projecteur pouvant être commandé depuis le poste de	-réseau bateau-autorité portuaire
gouverne	Grues
Nombre de récipients résistants au feu : ..1.....	conf. à l'article 14.12 chiffre 9*)
Escalier / Echelle d'embarquement *)	autres grues avec une charge utile jusqu'à
	2000 kg*)

43. Installations de lutte contre l'incendie

Nombre d'extincteurs portatifs2..... Nombre de pompes à incendie1..... Nombre de prises d'eau .XXX..

Installations d'extinction d'incendie fixées à demeure pour la protection des logements etc. Non/Nombre *)

Installations d'extinction d'incendie fixées à demeure pour la protection des salles des machines etc. Non/Nombre *)

~~La pompe d'assèchement motorisée remplace une pompe à incendie —~~ ~~Oui / Non *)~~

44. Moyens de sauvetage

Nombre de bouées de sauvetage.....3....., dont avec lumière.....1... , avec ligne flottante .3..... *)

Un gilet de sauvetage pour chaque personne se trouvant habituellement à bord / conf. à l'article 13.08, ch. 2 *)

Un canot avec un jeu d'avirons, une amarre, une écope /conf à la norme EN 1914 : 1997 *)

Plate-forme ou installation conforme à l'article 19.15, chiffre 4 ou chiffre 5 *)

Nombre, type et emplacement(s) de/des installation(s) de débarquement conforme à l'article 15.09, chiffre 3

XXX.....

Nombre de moyens de sauvetage individuels pour le personnel de bord .XXX. , dont conf. à l'article 13.08, ch. 2 *)

Nombre de moyens de sauvetage individuels pour les passagers .74. *)

Moyens de sauvetage collectifs correspondant à moyens de sauvetages individuels *)

~~Deux appareils respiratoires, deux lots d'équipement, quatre masques de repli *)~~

Dossier de sécurité et plan du bateau affichés aux emplacements suivants :

poste de conduite.....

.....

45. Aménagement spécial de la timonerie en vue de la conduite au radar par une seule personne :

~~Agréé pour la conduite au radar par une seule personne *)~~

*) Modification(s) sous numéro(s) :

Nouveau libellé :

*) La présente page a été remplacée.

Autorité compétente

Lieu, date

Sceau

(Signature)

*) Biffer les mentions inutiles

N° 165221



Certificat de l'Union n° 00221NT Autorité compétente : NANTES



46. Mode d'exploitation conformément aux prescriptions nationales ou internationales relatives aux équipages **)

47. Equipement du bateau conforme à l'article 31.01 .

Le bateau répond *) / ne répond pas *) à l'article 31.02 (standard S1 *) / à l'article 31.03 (standard S2 *) :

Conformément aux prescriptions techniques nationales ou internationales, l'équipage minimum doit être augmenté comme suit ne doit pas être augmenté .

	Mode d'exploitation		

.....
.....

Observations et conditions particulières :

XXX.....
.....
.....

48. Equipage minimum conformément aux prescriptions nationales ou internationales internationales **)

	Mode d'exploitation		
XXX.....XXX.....XXX.....
.1. conducteur, 1. homme de pont.....XXX.....XXX.....XXX.....
XXX.....XXX.....XXX.....XXX.....
XXX.....XXX.....XXX.....XXX.....
XXX.....XXX.....XXX.....XXX.....
XXX.....XXX.....XXX.....XXX.....
XXX.....XXX.....XXX.....XXX.....
XXX.....XXX.....XXX.....XXX.....
XXX.....XXX.....XXX.....XXX.....

Observations et conditions particulières :

XXX.....
.....
.....

*) Modification(s) sous numéro(s) :

Nouveau libellé :
.....
.....

*) La présente page a été remplacée.

Lieu, date Autorité compétente

Sceau

*) Biffer les mentions inutiles

(Signature)

*) Prescriptions nationales ou internationales applicables dans un Etat membre, si elles existent

N° 165222



F

Certificat de l'Union n°

00221NT

Autorité compétente :

NANTES

49. Prolongation /Confirmation*) de la validité du certificat*)

Visite périodique - spéciale*)

La commission de visite a visité le bateau le *)
Une attestation datée du de la société de classification reconnue
a été présentée à la commission de visite *)

Le motif de cette visite/attestation *) était :

.....
.....

Vu - le résultat de la visite - l'attestation - *) , la durée de validité du certificat est maintenue - prolongée *)
jusqu'au

..... , le

(Lieu)

(Date)

.....
(Autorité compétente)

Sceau

.....
(Signature)

*) Biffer les mentions inutiles

49. Prolongation /Confirmation*) de la validité du certificat*)

Visite périodique - spéciale*)

La commission de visite a visité le bateau le *)
Une attestation datée du de la société de classification reconnue
a été présentée à la commission de visite *)

Le motif de cette visite/attestation *) était :

.....
.....

Vu - le résultat de la visite - l'attestation - *) , la durée de validité du certificat est maintenue - prolongée *)
jusqu'au

..... , le

(Lieu)

(Date)

.....
(Autorité compétente)

Sceau

*) Biffer les mentions inutiles

49. Prolongation /Confirmation*) de la validité du certificat*)

Visite périodique - spéciale*)

La commission de visite a visité le bateau le *)
Une attestation datée du de la société de classification reconnue
a été présentée à la commission de visite *)

Le motif de cette visite/attestation *) était :

.....
.....

Vu - le résultat de la visite - l'attestation - *) , la durée de validité du certificat est maintenue - prolongée *)
jusqu'au

..... , le

(Lieu)

(Date)

.....
(Autorité compétente)

Sceau

.....
(Signature)

*) Biffer les mentions inutiles

N° 165223



Certificat de l'Union n° 00221NT Autorité compétente : NANTES

49. Prolongation /Confirmation*) de la validité du certificat*)

Visite périodique - spéciale*)

La commission de visite a visité le bateau le *)
Une attestation datée du de la société de classification reconnue
a été présentée à la commission de visite *)

Le motif de cette visite/attestation *) était :

.....
.....

Vu - le résultat de la visite - l'attestation - *) , la durée de validité du certificat est maintenue - prolongée *)
jusqu'au

..... , le
(Lieu) (Date)

.....
(Autorité compétente)

Sceau

.....
(Signature)

*) Biffer les mentions inutiles

49. Prolongation /Confirmation*) de la validité du certificat*)

Visite périodique - spéciale*)

La commission de visite a visité le bateau le *)
Une attestation datée du de la société de classification reconnue
a été présentée à la commission de visite *)

Le motif de cette visite/attestation *) était :

.....
.....

Vu - le résultat de la visite - l'attestation - *) , la durée de validité du certificat est maintenue - prolongée *)
jusqu'au

..... , le
(Lieu) (Date)

.....
(Autorité compétente)

Sceau

.....
(Signature)

*) Biffer les mentions inutiles

49. Prolongation /Confirmation*) de la validité du certificat*)

Visite périodique - spéciale*)

La commission de visite a visité le bateau le *)
Une attestation datée du de la société de classification reconnue
a été présentée à la commission de visite *)

Le motif de cette visite/attestation *) était :

.....
.....

Vu - le résultat de la visite - l'attestation - *) , la durée de validité du certificat est maintenue - prolongée *)
jusqu'au

..... , le
(Lieu) (Date)

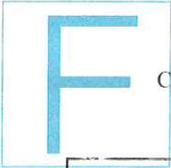
.....
(Autorité compétente)

Sceau

.....
(Signature)

*) Biffer les mentions inutiles

N° 165224



Certificat de l'Union n° 00221NT Autorité compétente : NANTES



51. Prolongation de l'attestation relative aux installations à gaz liquéfié

La validité de l'attestation relative à l'(aux) installation(s) à gaz liquéfié
du valable jusqu'au
- à la suite de l'inspection de contrôle par l'expert
- sur le vu de l'attestation de contrôle du
est prolongée jusqu'au
....., le

(Lieu)

(Date)

Autorité compétente

Sceau

(Signature)

51. Prolongation de l'attestation relative aux installations à gaz liquéfié

La validité de l'attestation relative à l'(aux) installation(s) à gaz liquéfié
du valable jusqu'au
- à la suite de l'inspection de contrôle par l'expert
- sur le vu de l'attestation de contrôle du
est prolongée jusqu'au
....., le

(Lieu)

(Date)

Autorité compétente

Sceau

(Signature)

51. Prolongation de l'attestation relative aux installations à gaz liquéfié

La validité de l'attestation relative à l'(aux) installation(s) à gaz liquéfié
du valable jusqu'au
- à la suite de l'inspection de contrôle par l'expert
- sur le vu de l'attestation de contrôle du
est prolongée jusqu'au
....., le

(Lieu)

(Date)

Autorité compétente

Sceau

(Signature)

N° 165226



Certificat de l'Union n°

00221NT

Autorité compétente :

NANTES



52. Annexe au certificat n°

00221NT

Éléments:

poste de conduite: 1 x 6 kg poudre + 1 x 6 l eau pulvérisée

Lined area for additional details or notes.

*) Modification(s) sous numéro(s) :

Nouveau libellé :

*) La présente page a été remplacée.

Autorité compétente

Lieu, date

Sceau

Lined area for signature and date.

*) Biffer les mentions inutiles

(Signature)

Suite page*)
Fin du certificat de l'Union*)

N° 165227